

REGLEMENT INTERIEUR 2020 – 2021

Le Centre Musical a pour but de dispenser un enseignement musical de qualité aux enfants comme aux adultes dans une ambiance bienveillante et respectueuse du rythme de chacun.

Tout élève doit tenir compte lors de son inscription de l'investissement personnel indispensable à la réussite de sa pratique instrumentale. Les élèves sont invités à être assidus et à respecter les horaires des cours.

Les réinscriptions n'étant pas reconduites automatiquement, il est vivement conseillé de se réinscrire dès le mois de juin afin de bénéficier d'un plus grand choix dans les horaires pour la rentrée de septembre. L'inscription définitive ne sera validée qu'à réception du dossier complet.

Les cours sont individuels et durent une demi-heure. Ils sont dispensés **du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021**.

TARIF PAR ELEVE	Formule 1 : engagement annuel (40 leçons dans l'année)	Formule 2 : engagement mensuel (4 leçons dans le mois)
1 élève	<input type="checkbox"/> 600 € par an et par instrument réglable en 10 chèques de 60 € à l'inscription	<input type="checkbox"/> 62 € par mois et par instrument réglable à la première leçon du mois
2 élèves ou 2 instruments	<input type="checkbox"/> 575 € par an et par instrument réglable en 10 chèques de 57,50 € à l'inscription	<input type="checkbox"/> 59,50 € par mois et par instrument réglable à la première leçon du mois
3 élèves ou 3 instruments	<input type="checkbox"/> 550 € par an et par instrument réglable en 10 chèques de 55 € à l'inscription	<input type="checkbox"/> 57 € par mois et par instrument réglable à la première leçon du mois

En cas d'absence de l'élève, les cours sont reportés à la seule condition que le professeur soit prévenu **au minimum 48 h à l'avance**. Dans le cas contraire, **la leçon n'est pas récupérée** quels que soient les motifs de l'absence. Les cours sont récupérables **au plus tard le 30 juin** de l'année scolaire en cours. Le professeur se pliera à la même règle. Il respectera le délai de 48h minimum pour prévenir de son absence. Dans le cas contraire, la leçon sera remboursée.

L'école est fermée le samedi après-midi, le dimanche, les jours fériés et durant le mois d'août. Il est possible de prendre des cours en juillet. Dans ce cas, le règlement s'effectue à la leçon au tarif de **15 € la séance** d'une demi-heure.

Dans le cadre de ses activités, le Centre Musical peut être amené à diffuser l'image des élèves sur différents supports (DVD, site Internet de l'école, programmes, affiches, etc.). Cette autorisation est nécessaire pour participer aux différentes manifestations musicales.

J'autorise le droit à l'image Je n'autorise pas le droit à l'image

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à Nevers en deux exemplaires, le / /

SIGNATURE (celle du représentant légal pour les mineurs)